

Zeitschrift:	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	118 (2020)
Heft:	4
Rubrik:	En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



iStockphoto

Vaud empoigne le sujet des violences obstétricales

En partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le canton lance un dispositif inédit pour prendre en charge les accouchements traumatiques. Une consultation post-partum gratuite sera systématiquement proposée aux couples dès avril. Le canton de Vaud se veut précurseur dans la lutte contre les violences obstétricales. Début mars, la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, responsable du Département de la santé et de l'action sociale, a annoncé le lancement d'un dispositif pour améliorer la prise en charge des accouchements traumatiques. Elaboré en partenariat avec le CHUV, le projet illustre un changement de paradigme, une prise de conscience sur un sujet de plus en plus débattu dans l'espace public. Non facturées à l'assurance de base, ces nouvelles prestations seront financées par un fonds cantonal pour la prévention de la santé. Déjà disponible sur demande, l'entretien dit «de vécu d'accouchement» doit permettre de revenir sur des événements mal vécus ou de clarifier certains malentendus. Ces rencontres feront par ailleurs l'objet d'une étude scientifique afin de mieux identifier les besoins.

Selon les statistiques, près d'une femme sur dix présente un traumatisme à la suite d'un accouchement physiologique. La proportion monte à une sur cinq chez les femmes ayant vécu une grossesse à risques.

Source: *Le Temps*, 5 mars, www.letemps.ch



Fausses couches précoces: en parler davantage

Selon les résultats d'une étude prospective réalisée auprès de 650 femmes par l'Imperial College de Londres, et publiée le 14 janvier dans l'*American Journal of Obstetrics and Gynecology*, près d'une personne sur trois ayant vécu une fausse couche avant douze semaines de grossesse, ou ayant subi une grossesse extra-utérine, se trouverait dans un état de stress post-traumatisique pouvant perdurer, pour une femme sur six, jusqu'à neuf mois. Des symptômes d'anxiété modérée à sévère seraient par ailleurs rencontrés par 25 % des personnes interrogées et perduraient après neuf mois chez 17 % d'entre elles. De même, 10 % et 6 % des femmes souffriraient de dépression modérée à sévère après respectivement un mois et neuf mois. Ces chiffres viennent rappeler la nécessité d'améliorer la prise en charge des couples ayant perdu un bébé en cours de grossesse, quelle que soit son avancée. «Notre société peine à reconnaître cet événement comme pouvant être particulièrement traumatisant, décrit Tom Bourne, professeur en gynécologie à l'Imperial College et principal auteur de l'étude. Il en résulte un manque de compréhension et de soutien pour de nombreuses femmes. L'accompagnement des personnes ayant vécu des fausses couches devrait être adapté afin de répondre à leur réel impact psychologique, tout comme il faudrait encourager les gens à en parler davantage.»

Source: *Le Monde*, 28 janvier, www.lemonde.fr



Guide pour l'alimentation végétarienne et végétalienne

En Suisse, le nombre de végétarien·ne·s ou végétalien·ne·s augmente. Toutefois, une alimentation végétalienne peut faire courir un risque de malnutrition, en particulier aux nourrissons et aux enfants en bas âge. L'OSAV a ainsi mandaté la Société suisse de pédiatrie d'élaborer des instructions sur le sujet. Elles sont destinées aux professionnel·le·s qui conseillent les familles sur le végétarisme ou végétalisme.

 Télécharger le guide sur www.swiss-paediatrics.org



Dossier électronique du patient: la certification a besoin de plus de temps

Le premier dossier électronique du patient (DEP) ne sera ouvert qu'en été, et non pas au printemps comme initialement annoncé. En effet, la certification des communautés de référence, futurs fournisseurs du DEP prend plus de temps que prévu. D'ici au 15 avril 2020, date d'introduction prévue, au moins une des huit communautés devrait avoir clôturé la certification; elle pourra donc commencer son activité en été. Les autres suivront jusqu'en automne.

Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 février, www.admin.ch



Vaud: le Grand Conseil en faveur du remboursement des fausses couches

Début mars, le Grand Conseil a accepté une initiative pour le remboursement de tous les frais liés à la grossesse par la LAMAL et demande une modification de la loi fédérale en ce sens. Les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines doivent être remboursées par la LAMAL. «En moyenne, une femme sur cinq perd un enfant avant terme. Elle subit ainsi une double peine: ne pas avoir d'enfant et payer pour ne pas avoir d'enfant, a souligné l'auteure de l'initiative, la députée Verte Anne-Laure Bottéron.

Introduite en 2014 dans la LAMAL, cette limite de 13 semaines est le fruit d'un compromis parlementaire, a rappelé le Vert Vassilis Venizelos. Un arrêt du Tribunal fédéral justifie le non-remboursement par la charge administrative induite, «c'est absurde et choquant, estime-t-il. En l'état, le droit fédéral ne remplit pas son rôle. Le remboursement ne fera pas exploser les coûts», relève le député. Des discussions sont d'ailleurs en cours dans d'autres cantons et au Parlement fédéral. Une initiative cantonale identique a notamment été déposée par le canton de Genève.

Source: La Côte, 4 mars, www.lacote.ch



Le rapport WBTi Swiss 2020 est publié

La santé et un bon système immunitaire sont aujourd'hui plus importants que jamais, comme le montre la situation actuelle avec le coronavirus. L'allaitement maternel contribue de manière importante à construire un système immunitaire solide. Comment la Suisse s'engage-t-elle en faveur de l'allaitement? Que fait-elle pour y parvenir? Le rapport suisse de la WBTi sur la politique d'allaitement maternel dans notre pays peut être téléchargé sur le site. Le Rapport WBTi Swiss 2020 est actuellement disponible en allemand et en anglais (version courte). Une traduction française est prévue en fonction des fonds disponibles.

➔ **Télécharger les rapports en allemand ou en anglais sur**
<https://wbt-i-swiss-fr.jimdofree.com>



Statistique de poche sur la santé 2019



La nouvelle édition des statistiques de poche utilise 53 graphiques et cartes pour présenter les dernières données sur l'état de santé de la population et ses déterminants.

L'âge moyen des mères à la maternité n'a cessé d'augmenter depuis 1970. En 2018, la part des moins de 30 ans parmi les femmes ayant accouché était inférieure à 30%, contre près de 70% en 1970. L'élévation de l'âge à la maternité peut entraîner une baisse de la fertilité ainsi qu'une augmentation de certains risques comme les grossesses gémellaires spontanées ou les anomalies chromosomiques. 96% des accouchements ont lieu à l'hôpital, dont un tiers par césarienne. Le taux de césariennes varie du simple au double selon les régions.

287 nourrissons et enfants de moins d'un an sont décédés en 2018, ce qui correspond à un taux de 3,3 pour mille naissances vivantes. Un peu moins de la moitié de ces décès sont intervenus dans les 24 heures suivant la naissance. Les décès infantiles concernent avant tout les enfants avec un très faible poids ou nés avec une prématurité importante. La même année, 381 mortalités ont été enregistrées.

➔ **Télécharger la publication sur**
www.bfs.admin.ch